

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **8 (1863)**

Heft 20

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 20. Lausanne, 11 Novembre 1863. VIII^e Année

SOMMAIRE. — Notes sur la cavalerie française (*suite*). — Conférence internationale pour les secours à porter aux blessés en temps de guerre. — Instruction sur les subsistances (*suite*). — Nominations.

NOTES SUR LA CAVALERIE FRANÇAISE.

(*Suite.*)

Chaque élève applique, dans les escadrons de troupes de l'école dont il fait partie, le service d'officier de peloton, de semaine et de garde, ainsi que sur le terrain de manœuvres les théories apprises. Au sortir de l'école, suivant leurs examens, ils ont de bons numéros d'avancement dans leurs régiments.

III. *Sous-officiers d'instruction.* Cette division se forme des sous-officiers des corps de troupes à cheval, à raison de un sous-officier pour deux régiments de cavalerie et d'artillerie et pour deux escadrons du train d'artillerie ou des équipages militaires. Ces sous-officiers servant, à leur retour dans leurs corps, à l'instruction, sont pris de préférence parmi ceux qui figurent au tableau d'avancement, pour le grade de sous-lieutenant. Le programme des études est le même pour cette division que pour les officiers d'instruction, sauf les évolutions, en se conformant néanmoins à l'instruction première et au degré d'intelligence des élèves.

Voici le programme de leurs examens :

<i>Travail pratique.</i>	Sauteur dans les piliers.
Ecole du cavalier à pied.	Voltige et carrousel.
» » à cheval.	Natation.
» de peloton à cheval.	Escrime et maniement des armes.
» d'escadron à cheval.	Application sur le terrain du service en campagne.
Equitation académique.	